



Loi HPST :

La contestation s'élargit

Le débat parlementaire ne peut continuer en ignorant la contestation qui s'élargit et s'amplifie

L'Assemblée Nationale a adopté la loi HPST en première lecture le 18 mars 2009, veille d'une nouvelle journée d'action unitaire interprofessionnelle.

Au cours de ce rendez-vous de grande mobilisation, des milliers de salariés, de retraités et d'usagers ont contesté les choix actuels et mis en avant les enjeux de santé, de sécurité sociale solidaire et de service public. Ils étaient accompagnés par les différents collectifs créés dans ce secteur et de nombreux médecins hospitaliers, mobilisés autour de ces mêmes thèmes.

Le rejet du projet de loi s'élargit et touche maintenant ceux-là même qui sont sensés la mettre en œuvre, notamment dans les hôpitaux publics. Par contre, les groupes privés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale soutiennent largement ce projet. C'est un signe qui ne trompe pas et montre bien que cette loi leur est très favorable !

La question centrale est bien celle des menaces qui pèsent sur le service public. La démocratie sociale, sanitaire et citoyenne recule !

Le débat n'est pas terminé et doit reprendre au Sénat à partir du 12 mai. Sans attendre cette échéance, la mobilisation doit continuer et s'élargir à tous ceux qui veulent plus de service public et un système de santé efficace, de proximité, solidaire et de qualité.

Débats, rassemblements, pétitions, délégations, mobilisations et manifestations doivent se multiplier pour obtenir le retrait du projet de loi actuel et exiger un débat démocratique sur l'avenir de notre système de santé.

La CGT est disponible et appelle à construire des rassemblements les plus larges possibles, avec les salariés, les retraités, les assurés sociaux, les professionnels de santé ainsi que les collectifs et associations mobilisés sur les questions de santé et de protection sociale.

Montreuil le 24 mars 2009